

SESSION ORDINAIRE

EN DATE DU

5 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 5 juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre socio culturel de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Madame Christelle PAYE, Maire.

Etaient présents : Mme PAYE Christelle, Mrs MITTEAU David, CARREAU Claude, ROBINET Paul, Mme AGEORGES Laure, Mrs ARTUR Christophe, BOISTARD Michel, CHIRITESCU-CRISAN Géo, Mmes GENNY Emilie, LUCAS Odile, Mr MORIN Jean, Mme MOUTON Marie-Jeanne et Mr YVELIN Alain.

Absents excusés : Mrs AOUTIN Xavier et VAN HUFFEL Emmanuel.

Secrétaire de séance : M. MITTEAU David assisté de Mme MOREAU Michèle

N°2020-013 – Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé lors de la séance du 28 mai 2020, à trois le nombre des adjoints au maire de la commune de Vailly-Sur-Sauldre.

N° 2020-014 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

-Vu le CGCT et notamment les articles L2123-20-1, L2123-22, L2123-23, L2123-24 et R2123-23,

Indemnités du Maire

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Madame le Maire rappelle que des majorations peuvent atteindre 15% pour les communes anciens chefs-lieux de canton.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la majoration de 15% prévue aux articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT avec effet à compter du 28 mai 2020.

Indemnités des Adjointes au Maire

- **Vu** les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjointes au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions définies par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité avec effet à compter du 28 mai 2020, le barème des indemnités pour l'exercice des fonctions des Adjoints au Maire à 10,70 % de la valeur de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus

Vailly-sur-Sauldre	Maire		Adjoints au Maire	
Population totale de 500 à 999	Taux maximal (en % de l'IBT 1027)	Indemnité brute en euros	Taux maximal (en % de l'IBT 1027)	Indemnité brute en euros
Maire	40,30%	1 567,43 €		
Majoration ancien chef-lieu de canton	15,00%	235,11 €		
1er Adjoint au Maire			10,70%	416,17 €
2° Adjoint au Maire			10,70%	416,17 €
3° Adjoint au Maire			10,70%	416,17 €

Monsieur ARTUR Christophe a sollicité des informations sur les charges relatives à ces indemnités ainsi que sur les conditions de perception de la retraite IRCANTEC pour les élus.

N°2020-015 – Composition des commissions communales

Le Conseil Municipal a fixé la composition des commissions municipales suivant le tableau joint en annexe.

Madame le Maire est présidente de droit de toutes les commissions communales.

N° 2020-016 – Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (DSP)

Election, par le Conseil Municipal, des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Présidente : Madame PAYE Christelle, Maire.

3 membres titulaires : MITTEAU David, BOISTARD Michel, MORIN Jean.

3 membres suppléants : CARREAU Claude, ROBINET Paul, LUCAS Odile.

Election par le Conseil Municipal, des membres de la commission de délégation de service public :

Présidente : Madame PAYE Christelle, Maire.

3 membres titulaires : MITTEAU David, CARREAU Claude, ARTUR Christophe

3 membres suppléants : ROBINET Paul, MORIN Jean, YVELIN Alain.

N° 2020-017- Désignation des délégués auprès des différents syndicats

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Sologne Pays Fort (S.I.V.O.M.) - vocation ramassage scolaire

Délégué titulaire : YVELIN Alain

Délégué suppléant : VAN HUFFEL Emmanuel

Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

Déléguée titulaire : PAYE Christelle

Délégué suppléant : MITTEAU David

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (S.D.E.)

Délégué titulaire : CARREAU Claude

Délégué suppléant : VAN HUFFEL Emmanuel

Délégué aux armées :

Délégué titulaire : ARTUR Christophe

Déléguée suppléante : MOUTON Marie-Jeanne

Référent sécurité routière :

Titulaire : ARTUR Christophe

Suppléante : GENNY Emilie

Comité national d'action sociale (CNAS) :

Déléguée collègue élus : PAYE Christelle

Déléguée collègue agents : MOREAU Michèle

Madame le Maire informe que la commission communale des impôts directs doit également être renouvelée. Cette commission est composée du maire, de 6 commissaires titulaires et 6 titulaires suppléants. La désignation des commissaires qui doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal, est réalisée à partir d'une liste de 24 contribuables proposée par le conseil municipal ; un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune.

L'information sera relayée sur le site internet de la commune afin que les personnes intéressées pour siéger à cette commission puissent s'inscrire en mairie.

N° 2020-018- Désignation du représentant de la commune auprès de l'agence Cher

Ingénierie des Territoires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121 ;

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 19 mars 2015 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu l'article 9 des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections de mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DESIGNE Monsieur CHIRITESCU-CRISAN Géo pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES ».

Monsieur AOUTIN Xavier a participé à la réunion à compter de 21 heures 05 minutes.

Bureau de tabac : déplacement du lieu d'activité

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet de Monsieur CABARET Jacques, repreneur du bureau de tabac de Madame LUCAS Odile.

L'intéressé a sollicité l'autorisation de transférer l'activité de vente de tabac sise à Vailly-sur-Sauldre 3, place du 08 mai 1945 dans son établissement « Le Café de la Place » 4, Route de Chevaise.

Madame le Maire informe que les services de la préfecture ont confirmé l'avis favorable émis précédemment, pour le transfert de cette activité au sein de leur établissement situé dans le périmètre protégé.

Par courrier reçu le 04 juin 2020, la direction régionale des douanes et droits indirects du centre a émis un avis défavorable à ce transfert considérant que ce débit s'installerait dans une zone protégée.

Cet avis devra être complété par l'avis de la Confédération Nationale des Buralistes avant la prise de décision de Madame le Maire (un avis favorable avait également été émis par la précédente municipalité).

Compte tenu de l'arrêt de son activité, Madame LUCAS Odile demande que la mise à jour du site internet soit réalisée.

QUESTIONS DIVERSES

Pour une meilleure organisation du travail, Madame le Maire informe qu'à l'avenir les sujets devant être abordés en « questions diverses », soient sollicités en amont de la séance afin de pouvoir être inscrits à l'ordre du jour de la convocation.

Sujets abordés par :

Monsieur ARTUR Christophe :

- Organisation d'une table ronde avec les commerçants et artisans suite au COVID 19,
- Remise en service de l'éclairage public la nuit dans le secteur Cormier-Tremblai-Roue à Paul etc... Monsieur CARREAU Claude informe que les travaux de réhabilitation de l'éclairage public dans ce secteur ne sont toujours pas terminés (problème d'approvisionnement de matériel par CITEOS et période crise sanitaire). Le SDE sera contacté afin d'obtenir des informations sur la date prévisionnelle de fin de réalisation des travaux.
- Réalisation du fleurissement communal et participation au concours départemental. Monsieur CARREAU Claude informe que le fleurissement communal a été prévu, les fleurs seront livrées et plantées dès mardi prochain. Il informe que tous les ans la commune participe au concours départemental des maisons fleuries mais que compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le passage du jury départemental a été annulé cette année.

- Proposition de formation des élus. Madame le Maire informe qu'elle a reçu très récemment une proposition à ce sujet et qu'elle ne manquera pas de l'étudier.
- Problème de réseau avec Orange. Madame le Maire informe que depuis une semaine et plusieurs fois par jour, elle est en contact avec le responsable des collectivités territoriales auprès d'Orange. La 3 G a été remise en service ce jour, les débits 2 G et 4 G devraient fonctionner de nouveau à compter 09 juin.
- Création d'une rubrique ancien conseil municipal pour le site internet. Madame le Maire et Monsieur MITTEAU David étudient différentes possibilités de mise à jour du site internet.

Madame MOUTON Marie-Jeanne

- Favoriser l'envoi des convocations par mail au lieu du courrier. Proposition validée.

Monsieur AOUTIN Xavier

- Obtenir un condensé des travaux en cours. Madame le Maire dresse un bilan succinct et informe que le plus gros chantier en cours concerne la reconstruction de la station d'épuration. Dans un premier temps et afin de recueillir des informations sur les dossiers en cours, Madame le Maire informe que les comptes rendus de conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune et en mairie.

Monsieur MORIN Jean

- Renouveler auprès de Monsieur MARECHAL Jean-Michel, la demande d'entretien de son terrain route de Villegenon. Monsieur ARTUR Christophe informe qu'une demande identique devrait être formulée auprès de Monsieur REGNIER Jean-Claude, pour sa propriété au 14 route de Barlieu.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.